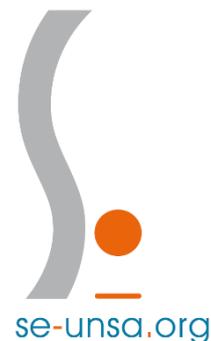


Déclaration individuelle d'intention de grève



La Loi instituant le Service Minimum d'Accueil oblige chaque Professeur des Ecoles à déclarer son intention de se mettre en grève au moins 48h avant le début de celle-ci exclusivement pour le ou les jours où il est chargé de classe. La déclaration d'intention n'impose pas d'être en grève : le/la collègue qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Affectée à l'école de :

Ville :

Circonscription de :

Déclare avoir l'intention de participer au mouvement social du

Jeudi 5 décembre 2024

Fait le : / / 20

A

Signature :